



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

20/04/2015

Dossier complet le

23/04/2015

N° d'enregistrement

F09315P0086

1. Intitulé du projet

Extension – rénovation du Centre commercial Géant Barnéoud , Les Pennes Mirabeau (13)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PDC Développement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Damien CHARMETANT

RCS / SIRET

7 8 8 6 8 8 6 9 5 0 0 0 1 4

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° b 40° b	SHON créée: 14 319 m ² Terrain d'assiette: 130 139 m ² Nombre de places nouvellement créées: 718 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le groupe Casino et le groupe Barnéoud envisagent une opération d'extension-rénovation du centre commercial Géant-Barnéoud qu'ils exploitent depuis plus de quarante ans à Plan de Campagne (commune Pennes Mirabeau).

Ce projet de « requalification » intègre une extension de la galerie marchande ainsi qu'une rénovation de l'ensemble immobilier existant.

Il s'accompagne d'une redéfinition de l'offre en stationnement par la construction d'un parking silo d'environ 1.370 places soit une augmentation de 39%.

Enfin, le groupe souhaite réaliser les aménagements hydrauliques nécessaires pour protéger le site des inondations comme celle de fin 2012, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2011 relatifs à la gestion des eaux pluviales sur le site de Plan de Campagne.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas seulement de gérer la problématique hydraulique pour les seuls bâtiments créés mais d'exclure de la zone d'inondabilité l'intégralité de l'ensemble commercial.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de requalifier l'offre commerciale du centre Géant Casino de Plan de Campagne en proposant un centre rénové, répondant aux nouveaux standards de confort et de qualité d'accueil pour la clientèle. Cette extension sera l'occasion d'implanter de nouvelles enseignes. .

L'objectif du projet est également d'améliorer les conditions de stationnement en offrant une offre de parking plus couverte et plus confortable, répondant aux besoins de la clientèle du centre commercial. Les accès au centre commercial, sa circulation et l'aménagement des différents flux (piétonniers, véhicule et livraison) seront paysagés et traités avec soin..

Dans le cadre de la modélisation des trafics routiers de Plan de Campagne mis en place par la CPA et réalisée par le bureau d'étude Transmobilités, il apparaît que le projet améliore la circulation à moyen terme grâce notamment au positionnement du parking silo que nous souhaitons créer au sud de la zone.

En effet, l'implantation de ce parking silo au sud du site, engendrera des modifications et des reports de flux. Il améliorera le nouveau schéma de circulation de la zone de plan de Campagne et confortera les aménagements prévus par la CPA.

Enfin, les groupes Casino et Barnéoud, associés pour la réalisation de ce projet, souhaitent également répondre à la problématique inondation en réalisant un ouvrage hydraulique permettant de collecter les eaux de ruissellement du bassin versant amont dans le cadre d'un aléa d'occurrence centennale.

Cet ouvrage aura vocation à anticiper et compléter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2011 relatif à la gestion des eaux pluviales sur le site de Plan de Campagne, ainsi que les décisions du conseil communautaire de la CPA en date du 18 juillet 2013.

Cette solution hydraulique a reçu un accueil favorable de la Direction « risque inondation » de la DDTM et de la Direction des infrastructures de la CPA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à créer un parking silo à R + 3; agrandir la galerie marchande du centre commercial Géant Barnéoud; rénover l'ensemble immobilier existant

Conformément à l'autorisation d'exploitation commerciale obtenir, ce projet d'extension est composé de 3 moyennes surfaces et d'environ 25 boutiques, pour une surface de vente totale de 8 439 m².

Ce projet sera réalisé en trois phases :

- Phase 1 réalisation du tronçon sud de l'ouvrage hydraulique destiné à la protection du centre commercial face au risque inondation (voir étude hydraulique en annexe) et réalisation du parking silo.
- Phase 2 Travaux d'extension de la galerie marchande en façade ouest, en continuité du bâtiment existant
- Phase 3 Réalisation du deuxième tronçon de l'ouvrage hydraulique et aménagement du parking ouest

La durée des travaux est estimée à 22 mois.

Lors de ces différentes phases, le centre commercial maintiendra son activité.

Un GN13 sera étudié et proposé aux services compétents en matière d'incendie et de secours (SDIS 13). A cet effet, des mesures seront prises vis-à-vis de :

- Délimitation de la zone de travaux et mise en place d'un accès réglementé;
- De la gestion des engins et du matériel (aire de stationnement dédiées, ...)
- De la gestion des eaux usées,
- De la propreté du chantier (nettoyage régulier du chantier, fermeture de la zone de chantier pour éviter aux personnes étrangères au chantier d'y pénétrer...),
- En cas d'événement pluviométrique important (surveillance météo..)
- Du bruit (utilisation d'engins conformes aux normes, horaires de chantier)
- Des émissions de poussières (horaires de chantier, mise à disposition d'un arrosage sur les zones terrassées...),
- De la circulation (information des usagers, plan de circulation, panneaux d'indication), séparation des flux de véhicules liés aux travaux et

aux clients.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet intègre une extension de la galerie marchande. La surface de plancher (circulation et locaux techniques inclus) du centre commercial augmentera de 14.319 m². Ce qui portera la surface totale à 67.673 m².

Ce projet s'accompagnera également d'une redéfinition complète de l'offre en stationnement par la construction d'un parking silo de 1300 places environ, ce qui permettra notamment de compenser la diminution du nombre de places existantes générée par l'extension.

Ainsi à terme le parking offrira 2.548 places environ avec une circulation et des accès repensés pour faciliter la circulation des véhicules.

A noter toutefois, que malgré l'augmentation de la surface de plancher, la restructuration du site et la création d'espaces verts supplémentaires permettront de diminuer la surface imperméabilisée de 4.295 m², soit une diminution de 4% environ par rapport à l'état initial.

L'aménagement et la plantation des espaces verts et des futurs arbres seront conformes aux prescriptions du PLU.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'obtention d'un permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact examen au cas par cas . SHON crée comprise entre 10000 et 40000 m²

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette:	130 139 m ²
Surface imperméabilisé avant projet:	115 931 m ²
Surface imperméabilisé après projet:	111 636 m ²
Surface d'extension du centre commercial:	14 319 m ²
Surface initiale du centre commercial	53 354 m ²
Grandeur du parking silo:	1 369 places
Nombre de places de parking supplémentaires par rapport à la situation actuelle	+718 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre Commercial Barnéoud
Plan de Campagne,
13 170 Les Pennes-Mirabeau

Coordonnées géographiques¹

Long. 43. ° 41 ' 48 " 17

Lat. 5. ° 36 ' 18 " 00

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site, totalement artificialisé, est actuellement occupé par le centre commercial Géant Casino et les parkings attenants. L'extension du centre commercial et la construction du parking silo auront lieu sur l'actuel parking du centre commercial.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet est soumis au PLU de la commune des Pennes Mirabeau approuvé le 27 juin 2013

Le site du projet est inclus dans la zone UE4 désignée dans le PLU comme "Zone à vocation d'activités". Le projet est compatible avec le règlement.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à 1km au nord. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolles- plaine des Milles"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un parc national, ou un parc naturel.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune des Pennes Mirabeau est concernée par un classement sonore des voies routières dont l'arrêté de classement date du 14 avril 2004.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une ZPPAUP ou une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est présente dans la zone d'implantation du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune des Pennes Mirabeau, -un PPRn Inondation a été prescrit le 30/03/2000; -une PPRn Mouvement de terrain- Tassements différentiels a été prescrit le 26/04/2010 et approuvé le 14/04/2014. Le site n'est pas concerné par ce risque.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL ne recense pas le site comme pollué.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas sur une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable n'est recensé sur ou à proximité du cours d'eau.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du projet correspond au centre ville des Pennes Mirabeau à plus de 2 km à l'ouest.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS Plateau de l'Arbois situé à 5 km au nord ouest du site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site n'est recensé dans un rayon de 5 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage ni de modification des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements généreront un volume de matériaux excédentaire estimé à 5 000 m3 qui correspondent à des matériaux non réutilisables sur site. Ils seront évacués vers les installations de stockage de déchets inertes.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera déficitaire en matériaux et un apport de 12 000 m3 devra être réalisé. La nature des apports est non définie à ce jour.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun milieu naturel n'est présent sur la zone. Cette dernière est en effet totalement artificielisée et dédiée à l'activité économique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone sensible n'est présente sur la zone ou à proximité. Le projet n'engendrera pas d'effets supplémentaires vis à vis des zones à sensibilité particulière par rapport à l'existant.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un contexte entièrement artificielisé. Il ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a connu des inondations (20cm) en octobre 2012. Une étude hydraulique a été réalisée pour préconiser des aménagements destinés à améliorer la protection du site vis à vis de ce risque. Elle est jointe au présent document. Le site n'est pas concerné par le risque mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront source de bruit. Néanmoins, il est prévu l'intervention sur sites des machines et de véhicules conformes à la réglementation en vigueur. Le chantier respectera les préconisations liées aux horaires de travail. Le chantier durera au total 20 mois et resteront donc temporaires. De plus, le site ne présente pas d'habitation ou d'établissements sensibles à proximité. Après la réalisation des travaux, l'exploitation des équipements climatiques ne modifiera pas le niveau sonore du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'hébergera pas d'activités susceptibles d'engendrer des odeurs. Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations supplémentaires par rapport à l'existant.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage des nouveaux locaux sera assuré par des verrières Les nouvelles surfaces de parvis seront éclairées, orientées vers les stationnements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des travaux, des émissions de poussières sont à prévoir, notamment lors de la phase de terrassement. Afin de limiter l'incidence, les travaux ne seront pas effectués par vent fort. De plus, l'ensemble des travaux s'effectuera sur une durée de 20 mois avec des phases de terrassement principalement en début de chantier. L'émission sera donc temporaire et occasionnera une gêne passagère. A noter que le site ne présente pas d'habitation ou d'établissements sensibles à proximité.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets des eaux pluviales seront effectués dans le réseau autorisé de Plan de Campagne. Aucun rejet ne sera effectué dans un cours d'eau ou milieu naturel. A noter que la surface imperméabilisée sera diminuée à l'issue des travaux passant de 115 931 m ² à 111 636 m ² soit une diminution de 4 295 m ² soit 4% environ. De plus, des systèmes tels que des déshuileurs sont présents pour traiter les eaux pluviales avant rejet.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du centre commercial engendrera la production de déchets essentiellement ménagers comme c'est déjà le cas actuellement. Ils seront traités de la même manière que les déchets actuels.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un contexte totalement urbanisé qui ne comporte pas de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Toutefois, ce projet a été étudié par l'architecte de manière à s'intégrer au mieux dans le contexte paysager actuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du centre commercial et le réaménagement des aires de parking permettront d'augmenter l'offre commerciale présente le secteur avec des stationnements dédiés à proximité immédiate, sans toutefois modifier les activités existantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet similaire n'est connu sur le secteur (extension de centre commercial...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site ne se situe pas à la frontière avec un autre pays.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une extension d'un site commercial et la redéfinition de son offre de stationnement. Le site existant est largement imperméabilisé.

Le projet prévoit également la mise en place d'aménagements hydrauliques destinés à limiter le risque inondation. Il ne modifiera pas l'activité du site qui s'inscrit dans un contexte urbanisé et entièrement artificialisé. Ainsi, aucun milieu à enjeu patrimonial (naturel, paysager...) n'est présent à proximité.

En phase travaux, des mesures seront prises pour limiter au maximum les impacts sur les usagers du centre commercial et les riverains. Elles concerneront:

- la délimitation de la zone de travaux et la séparation des flux liés aux travaux des usagers du centre commercial;
- la circulation avec la mise en place d'un plan de stationnement et de panneaux indicateurs des accès dédiés;
- l'émission de poussières en limitant le travail par période de vent et l'arrosage des zones terrassées pour limiter l'envol de poussières;
- le bruit avec l'utilisation d'engins aux normes et entretenus, travaux réalisés aux jours et heures ouvrés, sens de circulation sur le chantier évitant les marches arrières.

Ainsi, l'emprise et la durée limitée des travaux permettront de limiter dans le temps et l'espace les nuisances causées par le chantier. De plus, aucune habitation ou établissement sensible n'est présent à proximité du projet.

A terme, le projet offrira donc une offre commerciale élargie et un stationnement plus aisé tout en diminuant la surface imperméabilisée grâce à la réalisation d'un parking silo.

Ainsi le projet impactant favorablement l'environnement, l'étude d'impact ne nous semble pas justifiée.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ,	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ,	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé .	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
1	Etude hydraulique, SAFEGE, 2015
2	Plan masse des aménagements, 2015

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

Signature